



HAL
open science

Trajectoire patrimoniale des sites d'art rupestre sud-africains. Enseignement à partir du bien UNESCO “ Maloti-Drakensberg ” via l'application de l'outil-frise.

Mélanie Duval

► To cite this version:

Mélanie Duval. Trajectoire patrimoniale des sites d'art rupestre sud-africains. Enseignement à partir du bien UNESCO “ Maloti-Drakensberg ” via l'application de l'outil-frise.. Etienne Anheim; Anne-Julie Etter; Ghislaine Glasson Deschaumes; Pascal Liévaux. Les patrimoines en recherche(s) d'avenir, pp.75-89, 2019, 978-2-84016-338-1. hal-02016314

HAL Id: hal-02016314

<https://hal.science/hal-02016314v1>

Submitted on 28 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Trajectoire patrimoniale des sites d'art rupestre sud-africains.

Enseignements à partir du bien UNESCO « Parc Maloti-Drakensberg » *via* l'application de l'outil-frise.

Mélanie Duval, géographe, chargée de recherches, laboratoire EDYTEM UMR 5204, CNRS-Université Savoie Mont Blanc

En tant que production sociale, la patrimonialisation d'un élément donné, qu'il s'agisse d'un objet matériel, d'un espace naturel ou encore d'éléments immatériels, est un processus spatialisé, produit dans et par des contextes historiquement et géographiquement situés¹ ; elle est également un processus dynamique qui évolue dans le temps, selon différents registres en interactions constantes. Aussi, questionner des dynamiques patrimoniales conduit à adopter une approche diachronique et à raisonner en termes de trajectoire socio-spatiale, couplant à la fois l'espace, le temps et les acteurs en présence.

Cette contribution interroge la trajectoire patrimoniale des sites d'art rupestre dans le massif du Maloti-Drakensberg (Afrique du Sud et Lesotho), en prenant appui sur un outil méthodologique développé au sein du labex ITEM, « Innovations et Territoires de Montagne », dont le laboratoire EDYTEM est partie prenante. Ayant comme objectif d'analyser les mutations et les adaptations des territoires en montagne dans un contexte de changement global, les membres du labex ITEM ont élaboré des outils pour lever les verrous conceptuels et épistémologiques au dialogue interdisciplinaire et poser les bases d'analyse des dynamiques complexes de ces processus de changement. Partant de la frise chrono-systémique proposée par B. Elissalde², un outil-frise a été développé, permettant à chacun des membres du collectif d'étudier les notions de seuil, de rupture, de bifurcation, selon différents pas de temps et échelles d'analyse, en vue de produire une réflexion collective sur les manières d'appréhender le changement en sciences humaines et sociales³. L'outil-frise est ici utilisé de manière à examiner la patrimonialisation des sites d'art rupestre situés dans le massif du Maloti-Drakensberg. À cette échelle, il permet de

¹ GRAHAM Brian, ASHWORTH Gregory, TUNBRIDGE John, *A Geography of Heritage, Power, Culture and Economy*, New York, Oxford University Press, 2000.

² ELISSALDE Bernard, *Temporalités et changement spatial*, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 1, 2000.

³ BERGERET Agnès, DELANNOY Jean-Jacques, GEORGE-MARCELPOIL Emmanuelle *et al.*, « L'outil-frise, dispositif d'étude interdisciplinaire du changement territorial », in *EspacesTemps.net*, Travaux, 2015 (<https://www.espacestems.net/articles/loutil-frise-dispositif-detude-interdisciplinaire-du-changement-territorial/>).

questionner l'évolution du statut patrimonial de ces derniers, entre curiosité, sites touristiques, patrimoine matériel et immatériel. Il offre, dans le même temps, la possibilité de visualiser et d'intégrer l'ensemble des acteurs parties prenantes de ces processus. Sa construction met en exergue des faisceaux de relations structurant la trajectoire patrimoniale des sites d'art rupestre, ainsi que des effets rétroactifs pouvant produire des effets d'entraînement ou, à l'inverse, fonctionner comme des freins à leur patrimonialisation. Enfin, l'outil-frise fonctionne également comme un outil programmatique avec la mise en exergue de nouvelles pistes de recherches.

Après une contextualisation du terrain d'étude, une présentation de la frise réalisée viendra préciser le système territorial considéré, tant d'un point de vue spatial que chronologique, et expliciter les différents ingrédients constitutifs de cet outil. Ces éléments posés, des focus seront réalisés sur les principaux nœuds de relations identifiés, lesquels constituent autant de jalons dans la trajectoire patrimoniale des sites. Pour conclure, nous reviendrons sur les apports mais également les limites d'un tel outil pour appréhender la complexité inhérente à tout processus de patrimonialisation.

Éléments de contextualisation de l'étude de cas

Situé entre Johannesburg et Durban, le massif du Maloti-Drakensberg s'organise le long d'un escarpement de plus de 200 km, à la frontière entre l'Afrique du Sud et le Lesotho. Depuis le début du XX^e siècle, plusieurs réserves naturelles ont été créées de manière à préserver les ressources du massif⁴. En 1994, lorsque prend fin le régime de l'Apartheid et que l'Afrique du Sud entre sur la scène internationale, le massif fait rapidement partie des sites envisagés par les élites politiques régionales et nationales comme devant candidater à une inscription au patrimoine mondial. Ce sera chose faite avec son inscription en 2000 : l'ensemble des réserves naturelles sont alors regroupées en un seul et même bien inscrit au patrimoine mondial en tant que bien mixte, lequel a connu une extension transfrontalière en juillet 2013 et inclut depuis le parc national de Sehlabathebe au Lesotho. Cette mesure internationale reconnaît à la fois la beauté des paysages, la richesse de la biodiversité et les valeurs culturelles du massif, avec plus de 600 abris sous-roches ornés aujourd'hui

⁴ DUVAL Mélanie, « Place et fonctions de la patrimonialisation de la nature dans les espaces protégés. Enseignements à partir du massif de l'uKhahlamba-Drakensberg, Afrique du Sud », in *VertigO*, Hors-série n° 16, mai 2013, 21 p.

identifiés. Ces abris contiennent des peintures dont les plus anciennes auraient été réalisées entre 2000 et 3000 avant notre ère et les plus récentes à la fin du XIX^e siècle. La majorité d'entre elles est attribuée aux Bushmen (également appelés San), peuple de chasseurs-cueilleurs peuplant les contreforts du massif avant l'arrivée successive des populations bantoues et européennes (cf. figure 1).



Figure 1 : le site de Game Pass Shelter, localisé dans la réserve naturelle de Kamberg (partie centrale du bien inscrit au patrimoine mondial) dont la réalisation des fresques est attribuée aux San. Crédit photo Mélanie Duval, 2009.

À la lumière du dossier soumis à l'UNESCO et des entretiens effectués sur le terrain⁵, il apparaît que les sites d'art rupestre ont joué un rôle décisif dans le processus d'inscription au patrimoine mondial, ces derniers ayant été perçus comme des aménités à même de faire la différence en vue d'obtenir l'inscription⁶. Pour autant, un fort décalage s'observe entre la reconnaissance internationale de la valeur patrimoniale attribuée aux sites d'art rupestre et

⁵ Campagnes effectuées en 2009, 2010, 2011, 2012, 2014 et 2017.

⁶ DUVAL Mélanie, SMITH Benjamin, « Inscription au patrimoine mondial et dynamiques touristiques : le massif de l'uKhahlamba-Drakensberg (Afrique du Sud) », in *Annales de Géographie*, n° 697, 2014, p. 912-934.

leur lisibilité dans le paysage patrimonial et touristique du massif. Celui-ci reste une destination essentiellement fréquentée en raison de la beauté de ses paysages et du panel d'activités offertes⁷ : sports de nature (randonnée, pêche, baignade), loisirs récréatifs et activités de détente dans un cadre montagnard perçu comme ressourçant (tennis, golf, spa) sont les principales activités pratiquées par les visiteurs. Selon nos estimations⁸, entre 27 000 et 30 000 touristes ont visité un site d'art rupestre pendant l'année 2009-2010⁹, soit entre 5 et 10 % des touristes fréquentant annuellement le massif¹⁰. Du point de vue de la communication autour du massif, le même constat prévaut : il s'agit d'une destination « nature », la dimension culturelle étant quasiment absente des discours et des supports de communication¹¹. Un hiatus s'observe entre le niveau de patrimonialisation des sites d'art rupestre (reconnaissance internationale) et leur mise en tourisme – discrète, voire confidentielle suivant les vallées du massif.

Cette dissociation entre les dynamiques patrimoniales et touristiques¹² recoupe la distinction entre patrimonialisation par désignation et patrimonialisation par appropriation¹³. Nous considérons la déclaration et la mise en place de mesures de protection comme des marqueurs de la patrimonialisation par désignation : les échelles auxquelles sont formalisés les statuts réglementaires témoignent des jeux d'acteurs à l'œuvre. Dans le cas du massif du Maloti-Drakensberg, cette patrimonialisation s'est effectuée au plus haut niveau des instances internationales (inscription sur la liste du patrimoine mondial). La patrimonialisation par appropriation, qui peut notamment s'appréhender *via* une analyse des dynamiques touristiques, est moins marquée, comme l'atteste le faible intérêt que les acteurs du tourisme (institutions, hébergeurs, touristes) ont pour ces sites.

⁷ DUVAL Mélanie, SMITH Benjamin, « Rock Art Tourism in the uKhahlamba/Drakensberg World Heritage Site: Obstacles to the Development of Sustainable Tourism », in *Journal of Sustainable Tourism*, 21(1), 2013, p. 134-153.

⁸ *Ibid.*

⁹ Sur les 600 sites d'art rupestre que compte le massif, une vingtaine d'entre eux font l'objet de visites touristiques.

¹⁰ Les campagnes de terrain de 2014 et 2017 n'ont pas permis d'actualiser l'ensemble des chiffres obtenus en 2010, dans la mesure où il n'existe pas de relevés systématiques ni de centralisation des informations concernant la fréquentation touristique des sites d'art rupestre du massif. Néanmoins, des visites ciblées sur les principaux sites mis en tourisme ont permis de constater une permanence des dynamiques touristiques précédemment enregistrées, voire, pour certains, une diminution du nombre de visiteurs. Aussi, *a priori*, la fréquentation constatée en 2010 est-elle toujours d'actualité.

¹¹ *Ibid.*

¹² DUVAL Mélanie, SMITH Benjamin, « Inscription au patrimoine mondial et dynamiques touristiques... », *op. cit.*

¹³ RAUTENBERG Michel, « La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle », in *L'effet géographique. Construction sociale, appropriation cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, DEBARBIEUX Bernard et FOURNY Marie-Christine (dir.), Grenoble, CNRS-MSH, 2004, p. 71-87.

Ce décalage a des répercussions sur la préservation des sites d'art rupestre : c'est en partie parce que ces derniers sont peu appropriés en tant que patrimoine qu'ils enregistrent des dégradations régulières¹⁴. On est en effet d'autant plus enclin à préserver un site qu'on s'est approprié les valeurs en raison desquelles il fait patrimoine. Alors que les discours et les expériences touristiques proposées peuvent participer à une diffusion des valeurs patrimoniales, il y a ainsi un réel enjeu social à analyser les freins aujourd'hui observés en matière de patrimonialisation par appropriation et à interroger les effets socio-spatiaux de jeux d'acteurs multiscalaires.

L'outil-frise a été mobilisé pour étudier le statut des sites d'art rupestre et leur évolution. Celui-ci est pertinent pour appréhender la patrimonialisation, et ce quel que soit le type d'élément considéré, dans la mesure où il permet d'aborder la complexité inhérente aux dynamiques patrimoniales. Il permet en effet d'identifier les différents registres intervenant dans la trajectoire patrimoniale, d'éclairer leurs évolutions spatio-temporelles et d'interroger leurs interactions ainsi que des effets rétroactifs. La réflexion en termes de trajectoire conduit *in fine* à aborder le patrimoine sous l'angle de sa production sociale, où les actions de différents acteurs s'entremêlent, se superposent et se répondent.

Réalisation et mise en œuvre de l'outil-frise

La construction de la frise s'appuie sur des données et des analyses issues de recherches engagées depuis 2009. Sur la base des données récoltées et des synthèses publiées¹⁵, l'outil-frise a été investi en vue de mieux comprendre les raisons du décalage observé entre patrimonialisation par désignation et patrimonialisation par appropriation.

¹⁴ Les deux dernières campagnes de terrain en 2014 et 2017 ont permis d'observer de nouvelles dégradations d'ordre anthropiques (graffitis, détournement des peintures).

¹⁵ DUVAL Mélanie, « Enjeux patrimoniaux et identitaires autour des sites d'art rupestre sud-africains : approche multiscalaire à partir de la cérémonie de l'Eland (abri orné de Game Pass, massif du Drakensberg, Afrique du Sud) », in *Civilisations*, 61(1), 2012, p. 83-102 ; DUVAL Mélanie, « Place et fonctions de la patrimonialisation de la nature dans les espaces protégés... », *op. cit.* ; DUVAL Mélanie, SMITH Benjamin, « Rock Art Tourism in the uKhahlamba/Drakensberg World Heritage Site... », *op. cit.* ; DUVAL Mélanie, SMITH Benjamin, "Seeking Sustainable Rock Art Tourism – the Example of the Maloti-Drakensberg Park World Heritage Site", in *The South African Archaeological Bulletin*, 69 (199), 2014, p. 34-48 ; DUVAL Mélanie, SMITH Benjamin, « Inscription au patrimoine mondial et dynamiques touristiques... », *op. cit.*

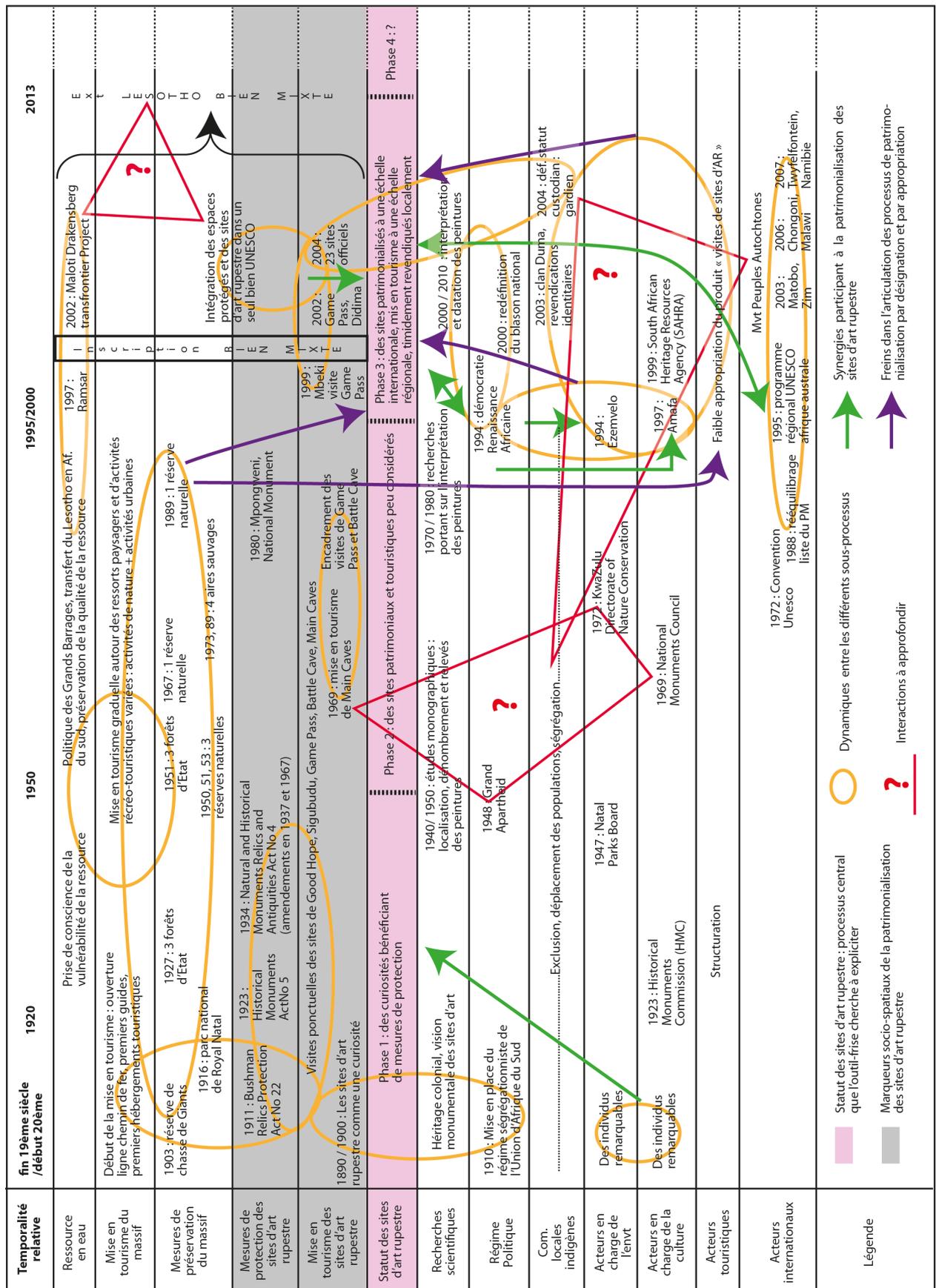


Figure 2 : trajectoire patrimoniale des sites d'art rupestre du massif Maloti-Drakensberg (Afrique du Sud / Lesotho).

Le système territorial considéré est celui du massif, avec comme unité spatiale de base le bien inscrit au patrimoine mondial en 2000, à laquelle s'ajoute l'extension transfrontalière de 2013. La frise commence à la fin du XIX^e siècle, ce qui correspond au début de la diffusion des pratiques touristiques en direction du massif, en lien notamment avec l'ouverture d'une nouvelle ligne de chemin de fer entre Johannesburg et Durban. La fin de la frise correspond au temps actuel, marqué en 2013 par l'extension transfrontalière du bien UNESCO. Le parc national de Sehlabathebe est désormais reconnu à l'échelle internationale pour la beauté de ses paysages, la richesse de sa biodiversité et ses ressources culturelles ; il compte une soixantaine de sites d'art rupestre. Cette extension pose à terme la question d'une évolution possible du statut des sites d'art rupestre, sur laquelle nous reviendrons.

L'ensemble des registres – également nommés « ingrédients » – en jeu dans la patrimonialisation des sites d'art rupestre, au sens large du terme, a été listé : il s'agit à la fois de processus sectoriels ciblés sur les différentes ressources du massif (ressource en eau, ressources paysagères, sites d'art rupestre), des recherches développées sur les sites d'art rupestre, du régime politique et des différents acteurs intervenant dans la patrimonialisation des sites d'art rupestre. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres ingrédients pourraient figurer, comme les enjeux de préservation de la biodiversité, le développement des axes de transport ou les enjeux politiques à l'échelle des provinces. Pour autant, ces derniers jouant un rôle ponctuel et secondaire dans la patrimonialisation des sites d'art rupestre, le choix a été fait de ne pas les représenter. C'est là l'un des intérêts de l'outil-frise : sa construction impose de faire des choix dans ce que l'on représente, ce qui conduit le chercheur à hiérarchiser les informations, sous peine de produire un document peu lisible, et appropriable.

Le statut des sites d'art rupestre a été placé au centre de la frise (bande rose), de manière à pouvoir positionner autour de cet ingrédient les autres sous-processus explicitant son évolution. Situés à proximité immédiate, les ingrédients « mesures de protection des sites d'art rupestre » et « mise en tourisme des sites d'art rupestre » (bandes gris clair) fonctionnent respectivement comme des marqueurs des dynamiques de patrimonialisation par désignation et par appropriation. L'axe du temps est représenté de manière relative en abscisse, ce qui permet de donner à voir des accélérations ou concentrations d'événements ou, à l'inverse, des temps de latence.

À ces éléments structurant la réalisation de la frise s'ajoutent des éléments qui rendent compte des dynamiques observées : dynamiques liant plusieurs ingrédients (cercles orange), interactions / rétroactions qualifiées de synergies (flèches vertes) ou au contraire fonctionnant comme des freins dans l'articulation des logiques de patrimonialisation (flèches violettes).

La construction de la frise et son explicitation ont permis de faire apparaître de nouvelles hypothèses de travail. Figurées par des points d'interrogation en rouge, il s'agit de pistes à approfondir lors de prochaines missions de terrain. Sur ce point, la frise fonctionne comme un document de cadrage des missions à venir et permet de structurer des recherches conduites sur plusieurs années.

Évolution des différents statuts identifiés

De manière à la fois globale et précise, la frise permet d'observer l'évolution du statut des sites d'art rupestre (bande rose). Les limites entre les séquences sont représentées en pointillé dans la mesure où l'on passe d'une période à une autre davantage sur le mode du « fondu-enchaîné » que suite à des ruptures formellement marquées. Le statut des sites d'art rupestre évolue de manière graduelle suivant l'évolution des autres ingrédients et l'entrée de nouvelles informations dans le système (nouvelle réglementation, apparition d'un nouvel acteur gestionnaire, etc.). Il évolue également en fonction des acteurs ayant voix au chapitre en matière de patrimonialisation et des capacités qu'ils ont à maîtriser le registre de l'écrit, forme d'expression supplantant les autres modes d'expression en matière d'enregistrement de ce qui fait patrimoine¹⁶.

La première phase rend compte des différents intérêts portés aux sites d'art rupestre à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, en lien avec la mise en tourisme progressive du massif. Celui-ci est recherché pour la verticalité de ses paysages. De premiers espaces protégés sont mis en place de manière à garantir la qualité paysagère des espaces parcourus¹⁷, leur création s'accompagnant dans le même temps de déplacements des populations indigènes. Les sites d'art rupestre sont mentionnés dans les premiers guides à

¹⁶ BABOU Igor, « Patrimonialisation et politiques de la nature : le parc national de La Réunion », in *VertigO*, 15 (1), mai 2015.

¹⁷ DUVAL Mélanie, « Place et fonctions de la patrimonialisation de la nature dans les espaces protégés... », *op. cit.*

vocation touristique ainsi que dans les comptes rendus des excursions effectuées par le Mountain Club of South-Africa, leurs descriptions s'accompagnant parfois de reproductions¹⁸. Ils sont essentiellement présentés comme des curiosités, plus ou moins bien réalisées selon les auteurs, qui constatent et regrettent parfois les dégradations de certaines peintures. Cette période correspond à l'adoption de premières mesures de protection génériques. Ces mesures réglementaires sont pour partie liées aux recherches scientifiques et archéologiques de l'époque, lesquelles, tout en reconnaissant l'héritage des pays colonisateurs cherchent à s'en démarquer de manière à souligner les spécificités de l'Afrique australe¹⁹. En termes de patrimonialisation, ces mesures de protection marquent le début d'un processus de désignation à l'échelle nationale : les sites d'art rupestre sont considérés comme des objets patrimoniaux dont il convient de préserver la matérialité. Pour autant, étant donné leur configuration (des abris sous-roche en extérieur) et la faiblesse des moyens humains disponibles pour assurer la mise en œuvre des réglementations, ces mesures de protection n'empêcheront pas des actions de vandalisme et leur protection va essentiellement dépendre des personnalités et des sensibilités des acteurs localement en place.

La mise en place du régime politique du Grand Apartheid marque le début d'une deuxième phase. Sur le plan patrimonial, cet événement politique va se traduire par une mise en avant systématique des monuments célébrant l'histoire des Boers, le tout servant la construction du mythe des Voortrekkers, au détriment des monuments et des lieux liés aux populations indigènes et de ceux liés à l'histoire de la colonisation anglaise. À l'échelle du massif du Drakensberg, le tourisme continue de se développer autour des ressources naturelles et paysagères. Les acteurs en charge de la protection de la nature se structurent, de nouveaux espaces protégés sont mis en place, avec une attention particulière pour la protection et la gestion des ressources forestières, en lien avec une réflexion nationale / transnationale sur la gestion de la ressource en eau entre le Lesotho et l'Afrique du Sud. De manière surprenante compte tenu de ce contexte, un premier site d'art rupestre fait l'objet d'un aménagement touristique en 1969, à savoir le site de Main Caves. Est-ce lié à la sensibilité de quelques acteurs des secteurs de l'environnement et de la culture ? Ce point

¹⁸ FORSYTH INGRAM Joseph, *The Colony of Natal: an Official Illustrated Handbook and Railway Guide*, London, 1895, 273 p. ; HARRISON Charles W. F., *Natal: An Illustrated Official Railway Guide and Handbook of General Information*, London, Payne Jennings, 1903, 300 p.

¹⁹ SCHLANGER Nathan, « Situations archéologiques, expériences coloniales », in *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 128, 2012, p. 41-46.

représente une piste de recherche d'autant plus intéressante à approfondir que l'aménagement de Main Caves a été suivi par d'autres initiatives de mise en tourisme de sites d'art rupestre. Jusqu'alors fréquentés de manière ponctuelle, les sites de Battle Cave et de Game Pass vont voir leurs visites se codifier, avec une réglementation et un encadrement de leur accès.

Une troisième phase s'amorce à partir de 1990, et plus encore de 1994 avec la fin du régime de l'Apartheid et la mise en place de la démocratie sud-africaine. Plusieurs dynamiques convergent, croisant différentes échelles. À l'échelle internationale, la liste du patrimoine mondial est confrontée à des enjeux de représentativité. L'institution cherche à diversifier le type de biens inscrits et à rééquilibrer leur répartition géographique, de manière à garantir sa crédibilité en tant que liste « du patrimoine mondial ». Les sites d'art rupestre (renvoyant aux peuples premiers) d'Afrique australe, région sous-représentée sur la liste du patrimoine mondial, bénéficient du lancement d'un programme visant à accompagner des pays de cette région dans l'inscription de leurs sites sur la liste du patrimoine mondial. Ces réflexions vont fortement influencer le dossier de candidature du massif Maloti-Drakensberg.

À l'échelle nationale, et sur un plan culturel et symbolique, la mise en place du régime démocratique sud-africain s'est accompagnée d'une montée en puissance du concept de « Renaissance africaine », lequel englobe en même temps qu'il célèbre les différences culturelles du pays, voire du continent, appelant à un renouveau social, économique et politique²⁰. Dans le contexte d'une Afrique du Sud en quête de nouveaux symboles, l'art rupestre se positionne peu à peu comme un moyen de réconcilier la diversité sud-africaine avec son passé²¹. Il est alors perçu par des acteurs essentiellement politiques mais également universitaires comme « a bridge between the past and the future²² ». En 2000, le blason national est redéfini, avec en son centre la figuration de deux personnages issus d'une peinture rupestre et l'adoption d'une devise nationale en khoisan « !KE E : /XARRA //KE » signifiant « Unity in Diversity²³ ». Par ce geste symbolique et politique, l'art rupestre devient un patrimoine à préserver non plus seulement en raison de ses dimensions

²⁰ OKUMU Washington A. J., *The African Renaissance. History, Significance and Strategy*, Trenton, NJ, Africa World Press Inc, 2002, 295 p.

²¹ DOWSON Thomas A., « Reading Art, Writing History: Rock Art and Social Change in Southern Africa », in *World Archaeology*, 25 (3), 1994, p. 332-344.

²² TOMASELLI Keyan G., « Introduction to Recuperating the San », in *Critical Arts*, 9 (2), 1995, 1-XXI.

²³ SMITH Benjamin, LEWIS-WILLIAMS J. David, BLUNDELL Geoffrey, CHIPPINDALE Christopher, « Archaeology and Symbolism in the New South African Coat of Arms », in *Antiquity*, 74, 2000, p. 467-468.

historiques ou artistiques, mais aussi parce qu'il renvoie à la question des origines. Cette mise en avant des sites d'art rupestre est également liée aux recherches menées depuis les années 1980 sur la signification des peintures, qui mettent en avant la spiritualité des Bushmen. Les peintures ne sont plus considérées comme étant seulement des productions figuratives : ce sont des représentations permettant de communiquer avec le monde des esprits²⁴. Durant la décennie 1990/2000, ces recherches vont prendre de plus en plus d'ampleur, réhabilitant peu à peu l'humanité des San²⁵.

À l'échelle provinciale, l'acteur en charge de l'environnement (Ezemvelo KZN Wildlife) est chargé du dossier de candidature du massif du Maloti-Drakensberg au patrimoine mondial. Une fois l'inscription obtenue en 2000, une convention est établie avec l'acteur en charge de la culture nouvellement instauré pour la province du KwaZulu-Natal (Amafa) afin que ce dernier veille à la préservation des sites d'art rupestre. Il en résulte un mode de gestion bancal, ces derniers ne bénéficiant pas du même degré d'intérêt que les paysages et la biodiversité, qui restent les ressources emblématiques du massif²⁶. Néanmoins, ces dynamiques internationales, nationales et provinciales convergent et donnent lieu à trois projets d'aménagement des sites d'art rupestre (réaménagement du site de Main Caves, aménagement du site de Game Pass, construction d'un centre d'interprétation à Didima) ainsi qu'à l'identification d'une vingtaine de sites officiellement ouverts à la visite, en compagnie d'un guide local dit « custodian²⁷ ».

Cette reconnaissance des sites d'art rupestre à différentes échelles se traduit localement par un embryon de revendications identitaires, certains descendants San revendiquant leurs liens spirituels avec les sites d'art rupestre dont ils estiment avoir été dépossédés²⁸. Ici, la patrimonialisation par désignation a rendu possible l'expression d'une patrimonialisation par appropriation, dans la mesure où les descendants San ont perçu l'inscription du massif au patrimoine mondial comme une opportunité pour exprimer publiquement les liens traditionnellement entretenus avec les sites d'art rupestre²⁹.

²⁴ LEWIS-WILLIAMS J. David, *Believing and Seeing*, London, Academic, 1981, 151 p.

²⁵ LEWIS-WILLIAMS J. David, « État de la recherche sur l'art rupestre en Afrique du Sud : bref historique et tour d'horizon / Current South African Rock Art Research: a Brief History and Review », in *INORA*, 20, 1998, p. 12-21.

²⁶ DUVAL Mélanie, SMITH Benjamin, « Rock Art Tourism in the uKhahlamba/Drakensberg World Heritage Site... », *op. cit.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ FRANCIS Michael, « Silencing the Past: Historical and Archaeological Colonisation of the Southern San [Abatwa] KwaZulu-Natal, South Africa », in *Anthropology Southern Africa*, 32 (3 & 4), 2009, p. 106-116.

²⁹ DUVAL Mélanie, « Enjeux patrimoniaux et identitaires autour des sites d'art rupestre sud-africains... », *op. cit.*

En parallèle (en conséquence ?), des mouvements de revendications foncières semblent émerger, suite aux déplacements de populations engendrés par la création des espaces protégés dans le courant du XX^e siècle et en lien avec les mouvements internationaux de reconnaissance des droits autochtones de la fin du XX^e siècle et du début XXI^e siècle. Ces dynamiques sont représentées par un triangle rouge qui reste à investiguer lors de nouvelles missions.

Dans le même temps, les sites d'art rupestre restent peu appropriés par les acteurs du tourisme à l'échelle du massif. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés : l'histoire de la mise en tourisme du massif, les dysfonctionnements liés à la gestion du bien UNESCO mixte, une dissonance de plus en plus importante entre les discours officiels sur les sites d'art rupestre – des sites qu'il faut protéger dans leur dimension matérielle – et les mouvements de revendications émergents – des sites qui font sens en raison de leur dimension immatérielle. L'ensemble de ces boucles rétroactives constitue un frein à l'articulation des logiques de patrimonialisation par désignation et par appropriation.

L'extension du bien UNESCO incluant le parc national de Sehlabathebe au Lesotho pourrait constituer une quatrième et nouvelle phase dans l'évolution du statut des sites d'art rupestre. En raison d'un manque de recul suffisant sur les événements, seules des hypothèses peuvent ici être avancées, en lien notamment avec la préservation et la gestion de la ressource en eau. L'analyse des rapports produits par les experts lors de l'extension du bien UNESCO ainsi que les délibérations du comité du patrimoine mondial laissent penser que les sites d'art rupestre constituent pour partie une façade à des négociations d'une toute autre importance, l'objectif pour l'Afrique du Sud étant de s'assurer de bonnes relations avec le Lesotho, véritable château d'eau de l'Afrique australe. Si l'International Union for Conservation of Nature (IUCN) a fourni un rapport saluant le sérieux et le bien-fondé de l'extension du bien UNESCO sur la base des critères naturels, l'International Council on Monuments and Sites (ICOMOS) a rendu un rapport beaucoup plus sévère concernant la prise en compte des sites d'art rupestre. Et pour cause, le dossier d'extension ne comprenait même pas la localisation des sites d'art rupestre concernés par cette extension, rendant difficile toute action de préservation et de suivi. Pour autant, fortement soutenu par l'Afrique du Sud, le projet d'extension du bien UNESCO est passé, permettant dans le même temps au Lesotho d'obtenir son premier bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Compte tenu de ces distorsions entre les rapports des experts et la décision finalement prise par le comité du patrimoine mondial, nous posons l'hypothèse que ces

dynamiques recourent les projets d'aménagements de l'Afrique du Sud au Lesotho, lesquels visent la construction de nouveaux barrages en vue d'assurer et d'augmenter l'alimentation en eau de la mégapole Johannesburg / Pretoria³⁰. Ces hypothèses sont figurées par le triangle rouge en haut à droite de la figure, qui représente une troisième piste de recherche à approfondir.

Conclusion : apports et limites rencontrés dans l'utilisation de l'outil-frise

La réalisation de la frise a permis d'identifier, de hiérarchiser et de relier les différents ingrédients intervenant dans la patrimonialisation des sites d'art rupestre. Elle a démontré la nécessité de couvrir et de comprendre différents sous-processus afin de disposer d'une approche holistique concernant la trajectoire patrimoniale d'un objet donné. Ce faisant, elle s'est révélée être un outil pertinent pour expliciter l'évolution du statut des sites d'art rupestre et identifier les dynamiques ayant des effets entraînants ou au contraire celles qui constituent des freins dans l'articulation des processus de patrimonialisation par désignation et par appropriation. Elle a en outre permis de mettre en exergue de nouvelles hypothèses de recherche, comme les liens entre la patrimonialisation des sites d'art rupestre, l'extension du bien UNESCO, la protection de la ressource en eau et la stratégie sud-africaine d'aménagement des barrages sur le haut du bassin versant côté Lesotho. De nouvelles recherches sur ce volet permettront d'aller plus loin dans la compréhension des dimensions géopolitiques de l'inscription d'un bien au patrimoine mondial, dans la continuité de recherches conduites sur d'autres terrains³¹.

Dans le même temps, la mobilisation d'un tel outil soulève un certain nombre d'interrogations. Les freins et les synergies mis en avant (flèches violettes et vertes) dépendent pour beaucoup de la structuration de la frise et de l'organisation des sous-processus les uns par rapport aux autres. Il serait utile de refaire cet exercice en modifiant

³⁰ BLANCHON David, « Le complexe hydropolitique sud-africain : connexions, déconnexions, reconnexions ? », in *Métropolis, Flux*, 2008/1, n° 71, p. 61-72 ; BLANCHON David, « L'Orange où l'inégal partage des eaux australes », in *Des fleuves entre conflits et compromis*, RAISON Jean-Pierre et MAGRIN Géraud (dir.), Paris, Éditions Karthala, 2009, p. 239-291.

³¹ MESKELL Lynn, « From Paris to Poontdrift: Unesco meetings, Mapungubwe and Mining », in *South African Archaeological Bulletin*, 66(194), 2011, p. 149-156 ; MESKELL Lynn, « The Rush to Inscribe: Reflections on the 35th Session of the World Heritage Committee, Unesco Paris », in *Journal of Field Archaeology*, 37(2), 2012, 7 p.

l'organisation en ordonnée des sous-processus identifiés, afin de voir si de nouvelles hypothèses peuvent être formulées.

La frise constitue une représentation en deux dimensions. Ce mode de représentation est limitant, notamment en ce qui concerne les jeux d'échelle entre les acteurs. Comment introduire de la profondeur et faire figurer les imbrications permanentes entre le local et le global ? Pourrait-on envisager une représentation dans un quadrilatère en perspective ? Des solutions techniques demeurent à inventer.

Par ailleurs, si la frise décrit des processus dans le temps, l'outil s'avère limité pour intégrer des dimensions spatiales. Une piste pourrait être de proposer une entrée en ordonnée avec une succession de cartes montrant la structuration progressive du territoire étudié, avec néanmoins la question de la lisibilité du document produit. Si la production papier de ce genre d'outil en permet sa diffusion, il serait également utile de penser à d'autres modes de production et de diffusion, *via* les outils du Web et la réalisation de documents dynamiques.

Enfin, la réalisation de la frise, s'appuyant sur des données factuelles, ne permet pas d'intégrer des représentations et des systèmes de valeurs, également à prendre en considération lorsqu'il est question de patrimonialisation. Si ce travail de mise en perspective des différents ingrédients intervenant dans la patrimonialisation des sites d'art rupestre est nécessaire, il appelle une réflexion sur les valeurs attribuées par les différents groupes d'acteurs à ces sites, afin d'appréhender plus finement leur multivocalité patrimoniale.